

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 11 JUIN 2018

SOMMAIRE

- 1) Apprentissage
- 2) La colère des...
- 3) La faute encore aux...

I) Apprentissage: «C'est le monde réel, nous y sommes plongés sans filet»



Le projet de loi réformant l'apprentissage, examiné lundi 11 juin à l'Assemblée nationale, va rapprocher encore plus les lieux de formation des entreprises, en confiant le pilotage du réseau aux branches professionnelles, au détriment des régions, maîtresses de l'ancien système. Les apprentis, qui pour un quart d'entre eux abandonnent en cours de route, ne seront pas davantage protégés. Seule une petite augmentation de leur rémunération leur est concédée.

Pour rejoindre son centre de formation en apprentissage (CFA) à Meaux, à l'extrême est de la région parisienne, depuis sa chambre de Mantes-la-Jolie, Ousmane* endure deux heures et demie de transport. Le jeune Malien, mineur isolé étranger installé en France depuis 2016, monte dans un bus, attrape un RER, se rue dans le métro pour ne pas rater son train et finit à pied. Au retour, même combat, même interminable voyage. Mais la formation en boucherie qu'il suit depuis la rentrée est son Graal et vaut largement de passer tant de temps dans les transports en commun.

Non, le problème d'Ousmane, c'est « le patron ». Pas vraiment « correct », incapable de l'aider dans ses problèmes de papiers, loin des standards de la boucherie « française traditionnelle », Ousmane a le sentiment que le « patron » lui fait perdre du temps. Difficile, cependant, d'imaginer trouver un remplaçant. Alors même que l'apprentissage est paré de toutes les vertus, les employeurs désireux d'engager des apprentis sont rares. Alors Ousmane rongé son frein et compte ses sous : sa chambre dans un foyer de jeune travailleur de Mantes-la-Jolie lui coûte 500 euros, il en gagne 750 pour trois semaines de travail par mois.

Dans l'une des cuisines du CFA de Meaux, à quelques centaines de mètres du bord de la route où nous rencontrons Ousmane, Anaïs achève la confection d'une plaque de bonbons cacao à la bergamote. Son plan de travail en inox est impeccable, ses chocolats aussi. Anaïs a 20 ans mais déjà trois années de métier dans les mains. La jeune femme a entamé son apprentissage à 17 ans, à l'issue d'un bac général et d'un court passage par l'armée. « Je m'y plaisais beaucoup mais la pâtisserie est ma grande passion », confie-t-elle. Après un CAP, elle enchaîne par un brevet technique des métiers (BTM), soit une année d'apprentissage de plus en chocolaterie. Manifestement déterminée, Anaïs a elle aussi eu toutes les peines du monde à trouver un patron. « Les employeurs préfèrent souvent prendre des apprentis plus jeunes, plus malléables, explique sa formatrice en pâtisserie, Béatrice Blot. Et puis le coût d'un apprenti majeur n'est pas le même que celui d'un mineur. Malheureusement, ça joue aussi... » Finalement, au bout de quatre mois de recherche, le service pâtisserie du parc d'attractions Disney a accepté la jeune femme dans ses rangs.

Pour trouver un employeur afin de mener son BTS immobilier en apprentissage, Diane, vivant dans l'est de la France, a appelé pas moins de 300

agences. « Une vingtaine m'ont proposé d'envoyer un C.V. et une seule m'a rappelée pour un entretien, se souvient la jeune femme, aujourd'hui en CDI. La plupart des patrons n'étaient pas au courant de tous les avantages qu'il y a à recruter un apprenti. Avec mon C.V., je joignais donc une plaquette listant les aides possibles. » Celle qui séchait les cours au lycée s'est épanouie en alternance et loue une insertion professionnelle rapide.

Le projet de loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel », qui arrive en juin à l'Assemblée nationale, ambitionne, entre autres, de révolutionner l'apprentissage pour mieux le développer. Actuellement, parmi les jeunes âgés de 16 à 30 ans, environ 7 % seulement sont en apprentissage, quand nos voisins européens caracolent à 15 %. Un problème majeur, alors même que les formations en alternance sont un des remparts contre le chômage. Un an après leur formation, 80 % des apprentis ont un emploi stable. Le projet de loi, présenté par la ministre du travail Muriel Pénicaud, est-il calibré pour changer la donne et répondre en même temps aux attentes des apprentis, d'Ousmane, d'Anaïs ou de Diane ?

« Cette réforme envoie plutôt de bons signaux, mais ce n'est sûrement pas le big-bang annoncé par Muriel Pénicaud, constate Guy Borjes, vice-président de l'Association nationale pour l'apprentissage (Anasup), réseau des CFA de l'enseignement supérieur. Les vrais changements sont plutôt à chercher dans les modalités de financement et de gouvernance. » Après une bataille rangée sur le pilotage, les entreprises, à travers les branches professionnelles, ont effectivement empoché la mise, au détriment des régions, maîtresses de l'ancien système. La taxe d'apprentissage disparaît également, remplacée par une seule « cotisation alternance », qui devrait représenter 0,85 % de la masse salariale des entreprises.

Cet argent sera presque totalement reversé directement aux CFA, en fonction du nombre de contrats signés, et les branches professionnelles (qui regroupent les entreprises d'un même secteur) pourront ouvrir et fermer des centres à leur guise. Pour éviter de déplumer les CFA en zone rurale par exemple, forcément moins concurrentiels, une petite partie de la contribution alternance permettra aux régions de continuer à financer des centres d'apprentissage en rase campagne ou dans les quartiers « Politiques de la ville ». Les régions aideront financièrement les PME-TPE à investir dans l'apprentissage pour répondre à une promesse de Muriel Pénicaud, « que plus aucun contrat ne se retrouve bloqué, faute de financement ».

La réforme fait des heureux, le Medef en premier lieu, qui se réjouit d'avoir désormais la main sur l'offre de formation, arguant que les entreprises sont les plus à même de connaître leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée. Mais elle a également ses détracteurs, à l'instar des conseillers régionaux écologistes, [qui alertaient récemment dans le Club de Mediapart](#) sur le risque d'une « privatisation ». « Exit la logique de service public et le rôle des régions pour garantir une péréquation des moyens entre tous les secteurs et tous les territoires. C'est le tournant libéral tant rêvé par le Medef. Mais un tournant qui inquiète la majorité des professionnels non affiliés à une branche riche et organisée, dans les domaines de l'artisanat ou de l'agriculture par exemple. [...] Que deviendront les formations très ciblées à faibles effectifs, peu rentables mais nécessaires ? »

Aux prémices de la réforme, l'un des membres du cabinet de Muriel Pénicaud justifiait le changement de modèle par la très faible implication de nombreuses régions au sujet de l'apprentissage. Le vice-président de l'Anasup reconnaît que « les régions n'ont pas toujours fait le job, n'ont pas avancé au rythme qu'elles auraient dû ». Guy Borjes émet néanmoins des réserves : « Moi qui dirige un CFA implanté en grande couronne parisienne, je m'interroge sur cette concentration des emplois. Est-ce qu'il restera après la réforme un pilotage de la carte des formations ? En confiant le pouvoir aux branches ou aux entreprises, on accentue le risque de concentration. »

Cédric Lorente, directeur du centre de formation en apprentissage de Meaux, assure que les entreprises, par le biais des chambres de commerce et d'artisanat notamment, sont déjà bien impliquées dans la construction de l'offre de formation. « Elles y sont conviées lorsque l'on travaille sur la définition des métiers. Après, elles ne viennent pas toujours. Mais si le secteur de la boulangerie nous dit qu'il a besoin de pâtisseries-touriers pour faire des pâtes semi-industrielles, eh bien, on répond à ce besoin et nous créons un CAP avec cette mention. Donc ce maillage entre les CFA et les entreprises, dans les faits, il existe déjà. »

Des apprentis parfois immatures, des conditions de travail parfois difficiles

Une meilleure adéquation entre la formation et les entreprises suffira-t-elle à faire naître les vocations chez les maîtres d'apprentissage ? Pour pallier le manque d'entrain des employeurs à recruter un jeune en alternance, la ministre du travail a également promis une aide unique et plus lisible de 6 000 euros par an pour chaque jeune recruté comme apprenti dans une entreprise de moins de 250 personnes, ainsi qu'un crédit d'impôts. Les plus grosses sociétés ne toucheront rien. Les apprentis, eux, obtiennent une simple augmentation de leur rémunération de 30 euros, jusqu'à 20 ans (ainsi qu'une aide de 500 euros pour passer le permis). Enfin, la possibilité d'entrer en apprentissage court désormais jusqu'à 30 ans.

Pour lever les freins, Muriel Pénicaud a également assoupli les possibilités de recrutement et de rupture d'un contrat d'apprentissage. Elle autorise la rupture du contrat par l'apprenti, après intervention d'un médiateur, et prévoit son maintien dans les CFA. En contrepartie, le passage obligatoire aux prud'hommes en cas de licenciement par l'employeur pour faute grave ou inaptitude sera supprimé.

Reste que « le jeune, à 15 ans, va toujours devoir prendre son bâton de pèlerin pour trouver une entreprise désireuse de l'accueillir, remarque Emmanuel Sulzer, chercheur au Céreq et spécialiste de l'apprentissage, qui était favorable à une « régulation et des mesures un peu plus coercitives, comme celles qui régissent l'embauche de travailleurs handicapés, sous forme de bonus-malus. En réalité, la plupart des branches ne sont pas en mesure de contraindre leurs adhérents à se lancer vraiment dans l'apprentissage ».

L'adéquation entre l'âge des apprentis et les conditions d'apprentissage, sujet fondamental aux dires de nos interlocuteurs, reste aussi en mode mineur dans la réforme. Dans le supérieur, tout le

monde salue la qualité de ce type de formation, imbattable sur le plan de l'insertion professionnelle. Dans les faits, c'est parfois plus compliqué. « *C'est une bonne formule si on ne prend pas en compte le salaire, ni la recherche de l'entreprise*, explique un apprenti dans la banque, qui a entamé sa formation à 25 ans. *Nous sommes nombreux à postuler pour peu d'élus.*

Pousser l'âge jusqu'à 30 ans, c'est bien, mais être payé 1 000 euros par mois, je suis moins d'accord. En général, à cet âge-là, on ne vit plus chez ses parents, on paie un loyer, des charges, certains ont des enfants. » Son diagnostic est clair : « *Pour se former il faut des sous, de bonnes conditions de logement, pouvoir se nourrir, se déplacer. Il ne suffit pas d'avoir envie.* » Une impression confortée par une étude publiée en 2016 par le Céreq, où l'on peut lire que « *certaines populations socialement défavorisées bénéficient peu des avantages procurés par cette voie de formation* ».

À l'autre bout du spectre, se retrouver apprenti, et donc en entreprise, à 16 ans et des poussières peut s'avérer brutal, ce qui explique en partie le fort taux de rupture, qui concerne environ un quart des contrats. « *La problématique du pré-bac, c'est quoi ? Aujourd'hui, malheureusement, les métiers manuels n'attirent pas les foules et accueillent surtout les jeunes en difficultés scolaires*, souligne Guy Bories.

En juin, ils sortent du collège à 16 heures, ont des vacances toutes les six semaines. En septembre, on leur dit qu'ils auront cinq semaines de congés par an et qu'il va falloir se lever à 6 heures du matin pour travailler au minimum 35 heures par semaine... Évidemment qu'un certain nombre d'entre eux décrochent. » Béatrice Blot, au CFA de Meaux, dresse le même constat : « *On passe de l'école, assis toute la journée, à devoir travailler entre 35 et 40 heures par semaine, à travailler parfois le samedi ou le dimanche. C'est difficile. Pour certains, c'est fini le sport, les vacances ; ils sont crevés, alors que leurs copains n'ont pas toutes ces contraintes...* »

Le CFA de Meaux, comme d'autres centres en France, a déjà mis sur pied des pré-formations pour préparer les plus jeunes à la vie d'entreprise et leur faire entrevoir le métier auquel ils se destinent, avant même la signature d'un contrat d'apprentissage. Cédric Lorente croit dur comme fer à la pédagogie par l'exemple : « *Le plus souvent, les maîtres d'apprentissage ont été eux-mêmes apprentis, c'est un cercle vertueux. Et quand ça marche, c'est formidable pour les jeunes. Ils se révèlent enfin, après de longues années à subir l'école.* » Muriel Pénicaut envisage de développer, dans les CFA, des « *prépas apprentissage* » pour obtenir les « *prérequis et notamment les savoirs de base et du savoir-être* ».

Le temps de travail maximal des apprentis est porté, dans la réforme Pénicaut, de 35 à 40 heures par semaine, avec la possibilité de travailler jusqu'à dix heures par jour, dans certaines branches déterminées par décret, malgré les préventions exposées plus haut et l'opposition d'une partie des syndicats consultés. Une volonté de répondre aux attentes des employeurs, qui estimaient parfois que les règles encadrant le travail des apprentis ne sont pas conformes aux exigences d'une activité en maçonnerie, en boulangerie ou dans les métiers de bouche.

Le contrat d'apprentissage, parce qu'il concerne aussi des mineurs, est cependant par nature « *dérogatoire* », rappelle Emmanuel Sulzer. Mais la frontière entre un salarié en devenir ou un

salarié tout court est parfois difficile à établir pour l'employeur. « *J'étais enfin dans le concret, c'était royal* », se souvient Diane, qui n'en reste pas moins lucide sur les limites du dispositif : « *En droit du travail, je n'étais clairement pas assez informée, et encore, j'ai fait une année de droit avant mon BTS... Dans l'entreprise, j'ai eu des problèmes pour me faire payer mon 13^e mois ou les heures supplémentaires. Certains de mes camarades se sont carrément retrouvés livrés à eux-mêmes dans les agences, à gérer tout un service, à finir tous les soirs après 19 heures. Les apprentis sont des employés qui ne coûtent pas cher. Ça confine*

Changer l'image et l'orientation

Anna, une vingtaine d'années, en contrat pour un master en alternance dans la logistique, a vécu l'annonce d'un plan social dans l'entreprise qui l'accueille, visant à supprimer 300 postes. « *Je sentais une forte pression sur les services, et sur moi aussi*, raconte la jeune femme. *On m'a demandé de faire des choses non prévues, gérer des commandes, être en lien avec le directeur des finances. Je me retrouvais dans des réunions avec des chefs, très impressionnée, où l'on me demandait de ne rien dire à mes collègues, ce que j'ai très mal vécu.* » Anna finit par craquer. Les ressources humaines ont finalement accepté une rupture conventionnelle, mais elle est passée à deux doigts de devoir démissionner, sans pouvoir toucher d'allocations chômage.

Militante à la JOC, organisation de jeunesse très impliquée sur le statut des apprentis, Anna regrette qu'une meilleure information des apprentis sur leurs droits n'ait pas été retenue comme un axe fort de la réforme. « *C'est le monde réel et nous y sommes plongés sans filet*, explique la jeune femme. *On plaidait pour au minimum une journée d'information commune au CFA avec le maître d'apprentissage sur ces questions, pour que les deux côtés aient la même information.* »

Il est un fait que le chantier pour débarrasser l'apprentissage de l'image négative qui lui colle à la peau reste immense, même si son développement massif dans les formations post-bac tend à dépasser le cliché du décrocheur, renvoyé par dépit vers un métier manuel. Les professionnels du secteur se souviennent encore avec aigreur de la phrase malheureuse du PDG de Veolia, en août 2017, [invité sur France Inter pour faire la promotion de l'apprentissage](#). La journaliste Léa Salamé lui demande si ses enfants ont choisi ce type de formation. Non, car « *brillants* », répond Antoine Frérot, « *le problème ne s'est pas posé* ».

Cédric Lorente veut croire que le regain d'intérêt pour les métiers manuels qualifiés, vers lesquels se tournent aujourd'hui même des diplômés du supérieur, participe à la revalorisation de l'apprentissage. Le CFA de Meaux, pensé comme une vitrine, multiplie dans ce sens les portes ouvertes, les stages sur des « *plateaux techniques* », pour « *éviter les erreurs de casting* » et donc les ruptures ou le découragement. Dans son établissement, le taux de rupture n'est que de 8 % contre 20 % au niveau national. Mais les conditions de travail dans certains secteurs, comme le BTP ou la restauration, régulièrement pointées du doigt par les syndicats comme l'une des raisons de la désaffection des apprentis et des salariés, ne se résoudront pas à la faveur d'un coup de pouce à l'apprentissage. Or ce sont des secteurs gourmands en main-d'œuvre et qui recrutent.

À demi-mots, certains acteurs se désolent aussi de la bataille mortifère que se livraient l'apprentissage, en CFA, et les lycées professionnels, relevant de l'Éducation nationale. « *Les profs et même les conseillers d'orientation ne pensent pas à l'apprentissage pour leurs élèves qui vont passer des BEP ou des CAP, et fonctionnent sur de vieux schémas*, déplore l'un des observateurs du dossier. *Des spécialistes de l'éducation découvrent encore aujourd'hui qu'on peut devenir ingénieur en passant par l'apprentissage ! C'est vraiment du gâchis.* » Dans un lycée professionnel, les cours vont de septembre à juin avec quelques périodes de stage non rémunérées et des vacances scolaires, lorsque l'apprenti devra alterner pendant deux ou trois ans la formation et l'entreprise, et toucher un salaire. L'apprentissage revendique de « *coller* » aux besoins des bassins d'emploi, l'enseignement professionnel de conserver les élèves dans le système scolaire, pour favoriser les chances de rebond et de poursuite d'études.

Il fut un temps question de s'attaquer sérieusement à une meilleure coopération entre ces deux mondes singulièrement clos. Alors que se dessine [une fermeture des centres d'information et d'orientation](#) (CIO), Muriel Pénicaut, l'actuelle ministre du travail, choisit d'accroître le rôle des régions dans la « *diffusion des informations sur les métiers et l'élaboration de documentations à destination des élèves et des étudiants* », mais renonce à transférer les conseillers d'orientation sous leur houlette, afin de ne pas soulever un tollé dans l'Éducation nationale. Une expérimentation est néanmoins ouverte pour une durée de trois ans, selon la loi, « *permettant à l'État de mettre gratuitement à la disposition des régions des agents relevant du ministère de l'éducation nationale, avec l'accord des intéressés* ». Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, conserve par ailleurs dans ses cartons un projet de réforme du lycée professionnel, mis en sommeil vu la contestation que suscite Parcoursup. Les enseignants y perçoivent une manière de favoriser largement l'apprentissage et ses résultats en termes d'insertion économique, en dépit du rôle émancipateur de l'Éducation nationale. La bataille n'est donc pas près de s'achever.



II) Blocage des raffineries Total : les raisons de la colère des agriculteurs



Par [Antoine Terrel](#)

La FNSEA et les Jeunes agriculteurs ont annoncé le blocage de 13 raffineries et dépôts de carburant, à partir de ce dimanche 10 juin.

Les agriculteurs accentuent la pression sur le gouvernement. La FNSEA, principal syndicat agricole, et les Jeunes agriculteurs, vont procéder à partir de ce lundi 11 juin au blocage de 13 raffineries et dépôts de carburant pour protester contre la politique gouvernementale et l'importation de matières premières, notamment d'huile de palme. Le point sur les raisons de cette aggravation du conflit.

Quelles raffineries seront touchées ?

La France compte sept raffineries et 200 dépôts dont environ 90 dépôts principaux. "Cinq sites au moins seront bloqués dès cette nuit et 13 seront bloqués demain à partir de 9 heures", a précisé ce dimanche sur [Franceinfo](#) Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, ajoutant que le mouvement commencerait dans l'après-midi dans la Marne et à 22 heures en Seine-Maritime.

Les sites bloqués seront ceux de Donges (Loire-Atlantique), Gonfreville l'Orcher, Dunkerque (Nord), Coignières (Yvelines), Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Grandpuits (Seine-et-Marne), Vatry (Marne), Strasbourg, Cournon (Puy-de-Dôme), Lyon et Feyzin (Rhône), la Mède (Bouches-du-Rhône), et Toulouse. La FNSEA d'Ile-de-France pourrait également bloquer le dépôt de Grigny, dans l'Essonne, précise l'AFP.

Si le mouvement est pour l'heure prévu pour durer jusqu'au mercredi 13 juin, ces blocages seront reconductibles.

"La goutte d'huile"

La bio-raffinerie Total de La Mède a déclenché la mobilisation des agriculteurs. C'est "la goutte d'huile qui fait déborder le vase", a expliqué Christiane Lambert sur Franceinfo. Alors que la bio-raffinerie doit être mise en service cet été, notamment pour remplacer du pétrole brut par du bio-carburant comme des huiles végétales, elle a récemment été autorisée par l'Etat à utiliser dans cet objectif 50% d'huile de palme importée de Malaisie et d'Indonésie, soit 300.000 tonnes par an. Une décision qui installe une concurrence directe pour la filière française de bio-diesel et la production française de colza, dont l'huile pèse près de 7% sur le marché européen, rappelle [Europe1](#).

"Une tonne d'huile de colza vaut 15% plus cher qu'une tonne d'huile de palme. Nous ne sommes pas en capacité d'être compétitifs d'un point de vue du prix", a indiqué sur [Franceinfo](#) Arnaud Rousseau, président de la Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (FOP). "En faisant venir de l'huile de palme, on porte un coup très dur à la filière colza", a abondé Christiane Lambert, rappelant que "depuis des années, nous avons développé la filière colza dans notre pays pour avoir des carburants verts, renouvelables".

La loi Alimentation et l'ombre du traité UE-Mercosur

L'importation de l'huile de palme n'est pas le seul grief des agriculteurs. Alors que [la loi Alimentation](#) doit être examinée au Sénat après avoir été adoptée en première lecture à l'Assemblée, ils réclament notamment qu'y soit ajouté un amendement prévoyant l'interdiction

d'importer toute denrée produite à l'aide de substances phytosanitaires interdites dans l'Union européenne.

Dans la même lignée, les organisateurs des blocages sont échaudés par les négociations sur l'accord entre [l'Union européenne et les pays du Mercosur](#). Les craintes des agriculteurs concernent principalement l'importation massive de bœuf et notamment ses conséquences en terme de concurrence déloyale et de risque sanitaire. Ainsi, Christiane Lambert dénonce "depuis six mois, la signature d'accords commerciaux scélérats qui laissent venir des produits, notamment de la viande, du sucre, de l'éthanol, qui ne respectent pas les mêmes conditions de production que les produits français". Les Français "veulent une alimentation de qualité, ils veulent une agriculture de qualité, alors de grâce, que les gouvernants arrêtent d'importer l'agriculture que les Français ne veulent pas dans leur assiette".

Inquiets du projet gouvernemental d'[interdiction prochaine du glyphosate](#), les agriculteurs veulent plus largement dénoncer le décalage entre les normes qui leurs sont imposées et celles plus souples qui visent les produits agricoles importés.

Que répond Total ?

"Est-ce que les agriculteurs savent qu'il y a une société qui leur est affiliée qui importe 200.000 tonnes d'huile de palme pour faire des bio-diesel en France", a interrogé la semaine dernière Patrick Pouyanné, patron de Total, faisant référence au groupe Avril dont l'ancien patron, Xavier Beulin, dirigeait également la FNSEA avant son décès en 2017.

Dans une lettre adressée aux députés et consultée vendredi par l'AFP, Patrick Pouyanné affirme également que Total avait "indiqué au groupe Avril vouloir poursuivre l'enlèvement (l'achat) de 600.000 tonnes de bio-diesel à base de colza à prix de marché et à approvisionner l'unité de la Mède avec 500.000 tonnes de colza français et ce, malgré l'impact économique négatif sur la marge de cette unité".

Risque-t-on une pénurie d'essence ?

"Pour le moment non", assure une source du ministère des Transports au [Parisien](#), rappelant que "la France dispose de trois mois de réserves stratégiques. Et si le mouvement venait à perdurer, nous prendrions des mesures pour approvisionner les stations essence en tension".



III) Comptes de campagne de Macron : LREM contre-attaque et cible les journalistes

Ambre Deharo



David Himbert / Hans Lucas

Le parti de la majorité présidentielle a publié un communiqué dimanche soir, revenant sur les "pseudo-révélation" de Radio France sur les ristournes accordées à Emmanuel Macron pendant sa campagne en 2017.

Après la défense, l'attaque. La République en Marche a répondu dimanche aux "ristournes" et autres "prix cassés" dont aurait bénéficié le candidat Emmanuel Macron pendant sa campagne présidentielle. Dans un communiqué diffusé dimanche, LREM met en cause [le travail des journalistes de Radio France](#) à l'origine de ces "pseudo-révélation", qui elles-mêmes faisaient suite à de précédentes enquêtes menées et publiées en mai par *Le Monde* et Mediapart.

"Journalistes, que vous considériez que c'est votre travail de consacrer vos ressources et votre temps à enquêter sur des procédures qui sont closes et qui ont été légalement validées, c'est votre droit le plus strict", écrit le parti de la majorité. Et de se montrer quelque peu moralisateur : "Que vous considériez que c'est votre travail de monter en épingle des pseudo-révélation pour jeter le doute sur l'ensemble d'une campagne, c'est votre droit le plus strict, là encore. Mais dans ce cas, faites le travail jusqu'au bout. Car votre crédibilité s'effondre en même temps que vos accusations".

» Lire aussi [Comptes de campagne du candidat Macron : la Commission se défend de toute erreur](#)

LREM s'emploie également à apporter des réponses concrètes aux révélations de Radio France. Ainsi, pour expliquer la "remise illégale" obtenue notamment [lors de la location du théâtre Bobino](#), le parti explique que les journalistes se sont basés sur un prix facturé d'ordinaire aux entreprises privées. Or, "le théâtre Bobino, pour des associations à but non lucratif - ce qu'est la campagne d'Emmanuel Macron, avait déjà pratiqué des prix similaires à ceux dont nous avons bénéficié".



Même pas 100 000 euros de ristournes

Même mise au point dans l'affaire de la location de la Bellevilloise, salle parisienne, que le candidat Macron avait pu louer pour 1 200 euros quand [le candidat Hamon](#) avait dû déboursier quatre fois plus. Explications de LREM : "la raison de cette remise est pourtant limpide : nous n'avons pas loué la même chose. La campagne de Benoît Hamon a loué le site pendant 35 heures, pour un meeting en présence de leur candidat avec 400 personnes. De notre côté, nous l'avons loué pendant 4 heures, pour une réunion thématique sans présence de notre candidat et en présence de 150 personnes".

» Lire aussi [Présidentielle 2017 : Mélenchon demande le réexamen des comptes de campagne de tous les candidats](#)

Au total, le parti présidentiel rappelle que l'ensemble de ces ristournes, révélées par les médias, représentent 0,56 % des dépenses de campagne de leur candidat. Soit 93 261 euros sur un budget total de plus de 16,5 millions d'euros. Et LREM de conclure en regrettant que "sans doute n'est-ce pas la faute des autres journalistes si le travail de 'l'investigation' n'était pas sérieux"...

Capital

De retour début septembre.
Bonnes vacances à vous et à moi
aussi...

Bien à vous

A Suivre...
La Presse en Revue

A Suivre...
La Presse en Revue